

Communiqué de Presse

Bureau du Commissaire aux droits de l'homme

Unité de communication

Réf: 261f09

Tél. +33 (0)3 88 41 35 38

Fax +33 (0)3 90 21 50 53

Internet: www.commissioner.coe.int

e-mail: press.commissioner@coe.int



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

47 Etats membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
«L'ex-République yougoslave de Macédoine»
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Kosovo¹: « Les droits de l'homme ne doivent pas être l'otage des tensions politiques actuelles » dit le Commissaire Hammarberg

Strasbourg, 27.03.2009 - Thomas Hammarberg, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, a présenté aujourd'hui ses premières impressions sur la situation générale des droits de l'homme au Kosovo à l'issue d'une visite de quatre jours.

« Je me suis attaché à évaluer les niveaux de protection des droits de l'homme pour les personnes ordinaires, qu'elles appartiennent à la majorité ou à la minorité » a déclaré M. Hammarberg. « En tant qu'observateur indépendant des droits de l'homme, je voulais m'assurer que ces droits ne sont pas l'otage des dissensions et des tensions politiques actuelles. »

Le Commissaire a souligné l'importance de la démocratie fondée sur l'état de droit et d'un système judiciaire opérationnel. « La confiance dans le fonctionnement de justice est cruciale. Il faut faire plus pour garantir l'indépendance de l'appareil judiciaire, le professionnalisme de ses agents et l'absence de corruption ».

« Le Kosovo dispose d'un bon cadre juridique mais il faut encore veiller à la mise en œuvre des normes » a-t-il noté. « J'ai été impressionné par l'approche globale et approfondie de la planification en matière de droits de l'homme qui ressort de la stratégie des autorités dans ce domaine. »

Le Commissaire a souligné qu'un médiateur indépendant, compétent et doté de ressources suffisantes est absolument nécessaire à la protection des droits de l'homme. « Après quatre tentatives manquées, j'exhorte l'Assemblée du Kosovo à élire un médiateur dès que possible » a-t-il insisté, soulignant par ailleurs que des mécanismes de recours crédibles sont indispensables pour garantir que les structures intergouvernementales internationales présentes au Kosovo continuent de rendre compte de leurs actions.

M. Hammarberg a fait part de l'inquiétude que lui inspire la contamination des camps roms par le plomb dans le nord de Mitrovica. « C'est une catastrophe humanitaire des plus graves. Il est scandaleux, disons-le, qu'aucune solution n'ait été trouvée pour protéger les habitants, y compris les enfants, alors qu'il est établi depuis cinq ans qu'il est dangereux de vivre dans cette zone. J'appelle d'urgence tous les responsables concernés à veiller à ce que les familles touchées puissent déménager sans délai dans un environnement sûr et à ce que toutes les personnes contaminées bénéficient de soins médicaux adaptés. »

En outre, le Commissaire s'est penché sur les droits des minorités et il a également souligné que d'autres droits fondamentaux ne doivent pas être oubliés, comme le problème de la violence domestique ou les droits des personnes handicapées. Il a également évoqué la nécessité de faire davantage d'efforts pour élucider le sort des près de 2000 personnes disparues depuis la guerre de 1999.

¹ « Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo. »

Communiqué de Presse

Le Commissaire a demandé aux gouvernements d'Europe d'éviter de renvoyer de force les réfugiés venus du Kosovo. « Ces expulsions doivent encore être évitées et, dans la situation actuelle, je ne pense pas qu'il faille exercer de pressions sur les autorités locales pour qu'elles acceptent ces retours forcés » a-t-il déclaré.

La galerie photo de la visite sera prochainement disponible sur le site internet du Commissaire.

Contact presse au bureau du Commissaire :
Stefano Montanari, +33 6 61 14 70 37 ; stefano.montanari@coe.int